

LA FEUILLE DE L'AMICALE

des ANCIENS ELEVES du GRAND BLOTTEREAU 34, chemin du Ponceau 44300 NANTES

Numéro 96 Décembre 2008

1: Pestes végétales

Rédacteur : André BOSSIERE

Si certaines espèces végétales sont à ranger au chapitre des espèces menacées, d'autres sont plutôt à mettre dans celui des menaçantes pour notre environnement, pour la biodiversité et pour les écosystèmes. La prolifération d'espèces non endémiques est considéré comme une des causes principales de disparition de la biodiversité dans le monde.

La "plante invasive", (comprendre : au delà du terme d'envahissante utilisé par les scientifiques), se révèle un vrai fléau, une véritable peste végétale! Originaire d'un autre territoire, elle va trouver dans un autre milieu que celui d'où elle vient, les conditions optimales à son développement.

Depuis plusieurs années le nombre d'espèces classées dans cette catégorie ne cesse d'augmenter, un végétal sort de sa zone géographique de prédilection et se retrouve progressant là où il n'avait jamais été vu auparavant. Chaque jour, dit-on, 7 000 espèces changent d'endroit dans le monde, une (ou deux) parviendra à propérer dans son nouvel environnement.

Une soixantaine d'espèces végétales sont dîtes invasives avérées, une autre soixantaine d'invasives potentielles et une centaine "à surveiller de près". Leurs caractéristiques sont d'avoir un développement

	DANS CE NUMERO
1	Pestes végétales
2	Les achats de l'Amicale

rapide, de ne pas avoir de parasite ou très peu et de s'intéresser majoritairement à des milieux appauvris en espèces. Généralement importée pour ses qualités dans son milieu d'origine, que ce soit des qualités ornementales ou économiques, elle va, en causant de graves atteintes par sa prolifération, transformer et dégrader les milieux naturels locaux ou porter atteinte à la santé humaine. La nature à horreur du vide reste un principe qui s'applique bien à ces espèces.

Une plante indigène en France peut tout à fait être invasive en Amérique du Nord, le Lytrum Salicaria en est un parfait exemple, il colonise nos fossés et zones humides restant dans des tailles voisines d'un mètres alors qu'en Amérique il atteindra allègrement les 2m50 et étouffera les végétations existantes par sa densité au m². 115 000ha sont ainsi colonisés tous les ans nécessitant un budget annuel de 45 millions de dollars pour juguler sa prolifération.

En milieux aquatiques, parmi toutes ces plantes la palme revient incontestablement à Ludwigia Peploies & L. Grandiflora en bon français : La Jussie, jolie petite plante à floraison jaune qui colonise tous nos plans d'eau.

Fleur de la Jussie

Un modèle du genre est Collerpa Taxifolia. En 1982, cette algue est amenée au Musée océanographique de Monaco pour y être cultivée. Déjà connue des aquariophiles amateurs, la taxifolia s'acclimate bien et

s'échappe dans la mer et occupe un hectare en contrebas du musée. Un an plus tard, on la retrouve déjà à 5 km de Monaco, et en 1992, sur les côtes italiennes et espagnoles. En 1995, on la retrouve même sur les côtes croates, et aujourd'hui en Tunisie.

La prolifération rapide s'explique par le mode de reproduction de cette espèce : le bouturage se fait à partir de fragments de feuilles ou de tiges, littéralement "clonés" pour donner naissance à de nouvelles plantes. Transportée par les chaluts ou les ancres de bateaux de plaisance, très nombreux dans cette zone, l'algue envahit peu à peu la Méditerranée.



La Caulerpa taxifolia (ci dessus) est aussi très résistante. Elle survit dans des eaux à 7° et jusqu'à 100 m de profondeur. Elle s'adapte aussi aux variations de salinité, et à des milieux pauvres en éléments nutritifs ou pollués. Elodéea Canadensis ou Elodée du Canada et Myriophyllum Aquaticum, n'ont rien à envier à Collerpa, mode de multiplication, collonisation irrémédiables exponentielle, dégats quasi sur l'environnement et vous les trouverez en magasin d'aquariophillie.

En milieux terrestre, trouver son lot de pestes végétales n'est pas un problème, elles sont légion aussi. Paradoxalement, elles sont toujours en vente dans les jardineries alors que la prise de conscience de leur nocivité est effective. La loi longtemps quasi muette sur le sujet, le législateur ne réprimant que les introductions volontaires d'espèces d'origine exogène, a avec l'article L411-3 du évoluée Code *l'Environnement* qui stipule l'interdiction d'introduction dans le milieu naturel, volontaire ou par négligence ou par imprudence, de tout spécimen d'une espèce végétale à la fois non indigène au territoire d'introduction et non cultivée. L'évolution des textes par voie législative est attendu par les défenseurs de l'environnement, quand l'on sait que seulement deux espèces de Jussie sont clairement éventuellement, que pour apprendre, les enseignants visées par cet article L411-1. Un décret en interdisant sont là pour cela et le font très bien. la vente est en attente de parution depuis deux ans; alors que des dispositions législatives du Code de l'environnement et la loi sur le développement des territoires ruraux permettraient déjà de limiter la commercialisation de ces espèces nuisibles.

sert de nourriture aux poissons tropicaux. En 1989, elle Quelquefois d'origine exotique, les plantes invasives ont eu dans les jardins leurs heures de gloire, vendues en jardineries, elle furent pour certaines dans leur gamme des produits phares. Ainsi, Cortadéria Selloana ou Herbe de la pampa a envahi le littoral et commence à se propager dans les terres, les bords des voies rapides bretonnes en témoignent, pourtant en isolé sur une pelouse elle reste, pour certains, du plus bel effêt. En bord de mer, vous remarquerez sur la presqu'île de Crozon des quantités de Carpobrotus Edulis (Griffes de sorcières) qui masquent les rochers. Se rependant rapidement en milieux naturels grâce aux animaux (oiseaux, rats, etc.), les griffes de sorcières s'imposent souvent aux espèces autochtones. Elles subissent par conséquent de multiples campagnes d'arrachage, comme sur l'île de Port Cros. Cette plante est d'une telle vigueur et adaptabilité que les résultats sont loin d'être garantis.

> Un problème de santé publique : Certaines plantes invasives peuvent s'avérer irritantes pour les voies respiratoires, les muqueuses ou la peau, voire allergisantes (Héracléum Mantegazzianum, la Berce du Caucase ou aussi l' Ambroisie, Ambrosia Artémisifolia) posent de graves problèmes de santé.

> En l'occurrence et dans ce domaine environnemental bien précis, un principe doit s'appliquer à tous : Mieux vaut prévenir que quérir. Car de quérison au vu des mauvaises expériences, rien n'est sûr !!!

2: LES ACHATS DE L'AMICALE

Comme il est de coutume depuis plusieurs années, les bénéfices réalisés sur le stand crêperie que nous tenons lors des "Folie des Plantes" sont pour partie investis en achat d'ouvrages horticoles destinés au Centre de Documentation et d'Information du Lycée.

Ces achats répétés depuis bientôt 10 ans créent un fond documentaire du Lycée qui est de nature à faire des envieux et fournit aux élèves un outil fort honorable pour peu que la volonté de s'en servir soit effective.

Ouvrages documentaires, livres plaisirs, en de rares cas livres de cours proprement dits, nos achats se rangent plus dans le registre du livre que l'on utilise pour la recherche d'idées, comme support de travail, pour donner le goût du métier, pour se détendre

Cependant, il n'est pas rare qu'ils manifestent leur souhait de voir tel ou tel ouvrage rejoindre le CDI pour servir de support à leurs cours, ce sera encore le cas cette année et leurs demandes seront satisfaites dans la mesure de nos moyens financiers.